

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 3987)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par

Mme Six

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« DISPOSITIONS GENERALES

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.